

Le génocide des Tutsi du Rwanda

Conférence d'Hélène DUMAS

Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Hélène DUMAS est docteure en Histoire contemporaine et Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Membre du Centre d'Etudes Sociologiques et Politiques Raymond Aron, elle a notamment publié Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda, Paris, Le Seuil (coll. L'Univers historique), 2014.

Le génocide dont les Tutsi ont été les victimes au Rwanda est le dernier qui ait eu lieu au XX^e siècle. Entre avril et mi-juillet 1994, un million de personnes ont fait l'objet d'une véritable chasse sur un territoire grand comme à peine la Bretagne. Présenté sur le moment comme le fruit de luttes tribales qui *seraient* propres à l'Afrique, mais qui ne rend pas compte de la l'intensité ni de la fulgurance du crime, la communauté internationale est restée sans réaction. Vingt ans après les faits, l'injustice perdure puisque victimes et bourreaux qui ont pris leurs biens cohabitent. Mais comment a-t-il été possible d'assassiner autant de personnes en un laps de temps aussi bref ?

Les singularités du génocide des Tutsi

A la logique verticale d'un Etat très bien structuré —du niveau national jusqu'à ses structures locales— engageant l'armée et la police dans la mise en œuvre du crime, s'est adjoint la dynamique meurtrière horizontale traversant toutes les composantes de la société rwandaise (prêtre, instituteurs...). La conjonction des deux logiques rend compte de l'efficacité effroyable de ce génocide qui a été minutieusement préparé (contrairement aux représentations européennes considérant que l'Afrique est la proie récurrente de flambée de violence incontrôlée) et impliquant la population : 800 000 personnes ont été condamnées pour leur participation aux assassinats.

La majorité des personnes a été massacrée dans les deux premières semaines, tandis qu'il existait une intimité entre les tueurs et leurs victimes qui étaient voisins. Par ailleurs, le génocide a révélé une réversibilité du monde social et de l'univers affectif puisque des assassinats ont eu lieu au sein même des familles, alors que Tutsi et Hutu se mariaient souvent. Or, ici, la famille a pu servir de réseau de mobilisation des tueurs.

Les transgressions génocidaires.

Plusieurs transgressions caractérisent ce génocide. Il existe d'abord une transgression religieuse : 90% de la population est chrétienne (et 70% catholique). Or, des massacres majoritairement intra-religieux ont eu lieu dans les églises et les lieux de culte (cf. l'église de Nyamata, mémorial du génocide), avec des actes iconoclastes. Des prêtres ont pu assassiner leurs paroissiens et réciproquement. Ensuite, on observe une transgression des barrières du genre et de l'âge. A la différence des autres génocides en général, les femmes — par exemple : Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la Promotion féminine et de la Famille— et les enfants ont été des acteurs du génocide au Rwanda. Les femmes ont pu s'attaquer aux enfants, inciter au viol et s'en prendre à la nudité des femmes Tutsi. Les enfants ont été les instruments de programme de cruauté, avec encouragement à violer plus âgé qu'eux, avec une dimension incestueuse. Ils n'ont pas été exclus du spectacle de la mise à mort. La publicité du massacre est d'ailleurs une dimension essentielle de ce génocide puisque le public participait au processus d'humiliation infligé aux victimes (ce qui explique d'ailleurs les nombreux témoignages au moment des procès). Cette transgression participe de la banalisation du meurtre des Tutsi. Enfin, la transgression de l'autorité morale : prêtres, instituteurs et médecins qui —en principe— ont un rôle protecteur, ont participé aux pratiques génocidaires.

Conférence de Madame Hélène DUMAS : le génocide des Tutsi du Rwanda, Lycée Jules HAGG (Besançon),
mercredi 5 novembre 2014

Compte-rendu rédigé par Claire DUPANLOUP, Cécile VAST et Sylvain GLAND (Académie de Besançon)

Effacer une communauté

Du côté des victimes, ce qui est visé, c'est la communauté. Les enfants les plus jeunes sont massacrés pour qu'il y ait rupture de la filiation. Au moins 200 000 femmes sont violées jusqu'à vouloir la destruction de leurs organes génitaux afin d'empêcher la communauté de se reproduire. Les personnes âgées —peu nombreuses dans les sociétés africaines de la fin du XX^e siècle— ont une grande importance dans la transmission de l'histoire : elles ont ici été largement massacrées avec des pratiques de cruauté de manière à effacer le passé de la communauté. La violence génocidaire contre les Tutsi est marquée par la radicalité.

Cette volonté d'éradication se joue aussi par le pillage et la destruction des biens. Les quelques ruines du passé tutsi, parfois entretenues par les familles des rescapés, font l'objet d'un investissement commémoratif. Le but des génocidaires ne s'inscrivait donc pas dans une logique économique d'appropriation du bien ou du statut d'autrui : par ces destructions, il s'agissait d'effacer du paysage le souvenir de l'ennemi désigné.

La désignation et la construction des représentations de l'ennemi

Les Tutsi et les Hutu sont des ethnies (synonyme de races dans la phraséologie coloniale), bien que formant une population parlant la même langue et possédant un système de croyances identique dès avant la colonisation puisque la monarchie rwandaise s'était constituée en Etat-nation depuis le XVII^e siècle. Les Tutsi constituaient à l'origine l'aristocratie de ce système monarchique. Les colonisateurs européens —qui étaient souvent aussi des missionnaires catholiques— ont rencontré au Rwanda un Etat organisé, avec une population travaillant la terre et ne correspondant pas à l'idée que leur esprit structuré par l'idée de race se faisait des Africains. Particulièrement impressionnés par la stature des Tutsi, ne s'expliquant pas qu'ils aient pu construire une civilisation, ils allèrent jusqu'à se les représenter, selon le mythe hamitique, comme les descendants des pharaons. Ainsi, on pouvait organiser des processions catholiques à l'occasion desquelles les Tutsi étaient déguisés en Egyptiens. Les colonisateurs ont donc fait des Tutsi —considérés comme des cousins des blancs— une race distincte des Hutu identifiés quant à eux aux « nègres africains » tels qu'ils se les représentaient. Cette idéologie raciale rejoint d'ailleurs celle des autres génocides du XX^e siècle. Le corps des Tutsi était d'ailleurs valorisé par la photographie (souvent pris en contreplongée). Cette valorisation était enseignée dans les écoles : elle généra l'adhésion des Tutsi légitimés dans leur supériorité sociale tout en suscitant le ressentiment chez les Hutu.

Pour autant, le Rwanda n'a pas été épargné par les mouvements indépendantistes, animés par les Tutsi. Le colonisateur belge, se sentant trahi, commença alors à s'appuyer sur une élite minoritaire hutu (un "e" ?) dénonçant la colonisation des Tutsi —perçus comme des étrangers— devant la colonisation belge. Ainsi, le problème de l'injustice sociale au Rwanda est interprété dès les années 1950 comme une inégalité raciale (cf. *Manifeste des Bahutu. Note sur l'aspect racial des problèmes sociaux au Rwanda*). Un premier massacre a lieu en 1959, avec exil de l'élite tutsi vers les pays limitrophes. Et, lors de l'indépendance (1962), c'est un président hutu qui prend le pouvoir du fait du retournement d'alliance avec les Belges.

Les Hutu se considérant comme le peuple majoritaire, fondent une république tandis que les Tutsi minoritaires sont considérés comme monarchistes. Cette équation politique et idéologique fondée sur une différenciation pseudo-raciale aboutit au maintien par les Hutu du système de différenciation ethnique et même à son renforcement : les ethnies sont recensées et l'appartenance doit figurer sur les cartes d'identité individuelles. Ainsi, dans chaque commune, on sait combien de Tutsi et de Hutu sont présents. Cette comptabilité maintient l'idée qu'il faut se méfier de cette minorité qu'il doit être identifiée. Elle facilitera les massacres de 1994.

Le contexte de la guerre (1990-1994)

Le 1^{er} octobre 1990, les Tutsi exilés organisés dans un Front Patriotique Rwandais (FPR) veulent rentrer au pays par la guerre. Celle-ci renforce chez les Hutu l'idée qu'il faut conserver les acquis de la République et se méfier des Tutsi restés sur place. Les *10 commandements des Bahutu* sont publiés par *Kangura* et visent l'intimité des couples ou les femmes tutsi, tandis que la *Radio des mille collines* développe des logiques d'auto-défense, soutenant l'idée qu'il faut se défendre des Tutsi suspectés de vouloir exterminer les Hutu. La propagande va s'employer à exclure les Tutsi de l'histoire commune du Rwanda, visant à montrer à tort que les Tutsi et les Hutus sont d'ethnies différentes, avec une langue d'origine différente et des fondements religieux différents. Il s'agit de les considérer comme des diables (d'où, ultérieurement, les massacres dans les églises). Par ailleurs une milice hutue se constitue — les *interahamwe*—qui développe une culture de la violence. Enfin, dans chaque préfecture, la mise en place d'une autodéfense civile hutue avec entraînement au maniement des armes achève de militariser la population civile. Le massacre des tutsi s'opère alors au nom de la guerre défensive. Les victimes deviennent alors des "cafards" et non des hommes qu'on va chercher pour les exterminer.